

107

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme MAINGUET-GRALL

47799

33 - Insertion

**Soutien au projet de l'association Familles actives au Centre social de Fougères - Le Printemps des Femmes et des Filles - Fonds d'action sociale territorialisée Insertion 2023**

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 13 octobre 2020 et 25 avril 2022 relatives à la participation du Département au titre du Fonds d'action sociale territorialisée Insertion pour "Le Printemps des Femmes et des Filles" ;

## Exposé :

"Le Printemps des Femmes et des Filles" est une manifestation citoyenne d'une dizaine de jours autour de la journée internationale du droit des femmes.

Chaque année, depuis 2008, un collectif constitué d'acteurs locaux de la Ville de Fougères, de Fougères Agglomération, d'associations, de citoyens, se réunit tout au long de l'année, pour faire avancer les débats et les idées, et ainsi aboutir à la construction d'une programmation socio culturelle diversifiée et orientée vers la thématique des droits des femmes.

La coordination de ce collectif et de ce projet est confiée à l'association Familles actives au Centre social de Fougères.

Cette action est organisée en partenariat avec la Ville de Fougères, Fougères Agglomération (Médiathèque la Clairière, Galerie A. Bourgeois, Centre culturel Juliette Drouet), l'agence départementale du Pays de Fougères, le café-concert La Coquelicot, le groupe d'entraide mutuelle l'ApParté, le Groupe féministe fougerais, l'Office fougerais des personnes à la retraite, Amnesty International, les Liseurs, Zoodoo Fougères Ouargaye, le cinéma Le Club, la Page blanche, la Résidence Villebois Mareuil, Graine de féminisme et les habitants.

L'objectif principal de cette manifestation est de promouvoir une action collective culturelle vectrice d'une réflexion partagée autour de la journée internationale des droits des femmes.

Cette action se décline également en objectifs opérationnels adressés à des professionnels, bénévoles et habitants. A titre d'exemple, il s'agit de développer l'expression et l'engagement des associations culturelles locales, de construire une programmation culturelle dynamique et nouvelle, puis, également, d'animer l'expression et la participation des habitants autour de la journée internationale du droit des femmes.

L'édition 2023 du "Printemps des Femmes et des Filles" s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 11 mars avec pour thème "Paroles de femmes, femmes de Parole". Différentes animations ont été proposées : ciné-débat, expositions, spectacles, forum associatif sur notamment la thématique de la précarité menstruelle, ateliers jeux et self défense, concert.

Cette manifestation bénéficie du soutien financier de la Ville de Fougères, de Familles actives au Centre social de Fougères, du cinéma Le Club, de Fougères Agglomération ainsi que du café-concert Le Coquelicot.

Ce projet cadre avec les priorités départementales d'action en faveur de l'égalité et d'encouragement à la mise en œuvre de projets de développement social local.

Après analyse de la demande par les services, il est proposé à la Commission permanente de statuer sur l'octroi d'une participation de 1000 € au bénéfice de l'association Familles actives au Centre social de Fougères sur un coût global du projet de 7 903 € sous réserve de la réalisation des actions. En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée.

## Décide :

- d'attribuer une participation de 1000 €, au titre du Fonds d'action sociale territorialisée Insertion, à l'association Familles actives au Centre social de Fougères pour le projet "Le Printemps des Femmes et des Filles", au titre de l'année 2023, détaillée dans le tableau joint en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231337

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation